



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 22254

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant le problème de toit familial des rapatriés. Depuis 1982, les gouvernements successifs ont toujours déclaré que les rapatriés ne seraient pas une nouvelle fois spoliés. Il lui demande comment elle entend régler le problème social des toits familiaux pour les personnes qui ont bénéficié de l'application de l'article 100 de la loi de finances pour 1998 sans pour autant avoir le droit de passer en Codair, et si elle pense prendre des mesures afin de donner au délégué aux rapatriés la possibilité d'appliquer l'article 41 de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22254

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6497